



Appels de fonds d'un syndic

Par **cachoum**, le **12/02/2018** à **15:01**

Bonjourrrrrnous avons acheté un appartement au mois d 'octobre 2016.rnnous avons eu un premier appel de fond d 'une somme de 394.08.La un autre de 612.15. Nous avons demandé une explication au syndic qui nous à transmis une édition de compte en debit un apurement de peinture de plus de 900euros rnun apurement de travaux étanchéité de plus de 440 euros . Nous avons relu et relu tout les travaux fait pour la peinture travaux de façade terminé en octobre 2015 et rien pour les travaux d 'étanchéité. de plus on nous attribue des crédits qu l'on ne sait pas d 'ou ils viennent?rnmerci de vos réponses

Par **amajuris**, le **12/02/2018** à **18:12**

bonjour,rncomme nous n'avons pas en main la comptabilité de votre copropriété, il est impossible de vous répondre.rnpour vous répondre, vous devez contacter la personne qui fait la comptabilité de votre copropriété.rnsalutations

Par **Visiteur**, le **12/02/2018** à **18:58**

Bonsoir,rnLors de votre achat, il devait vous être communiqué le montant des charges courantes du budget prévisionnel et des charges hors budget prévisionnel payées par le copropriétaire vendeur au titre des deux exercices comptables précédant la vente.rnL'état global des impayés de charges au sein du syndicat et de la dette vis-à-vis des fournisseurs,rnlorsque le syndicat des copropriétaires dispose d'un fonds de travaux, le montant de la part du fonds de travaux rattachée au lot principal vendu et le montant de la

dernière cotisation au fonds versée par le copropriétaire vendeur au titre de son lot.
Les sommes susceptibles d'être dues au syndicat des copropriétaires par l'acquéreur.

Par **wolfram2**, le **12/02/2018** à **21:30**

Bonsoir
Sauf situation particulière de la copro, le nouvel acheteur n'est débiteur que des appels de charges et factures liquides et exigibles à partir de la date de son achat. Ce qui semblerait devoir être le cas si les travaux sont déclarés terminés un an avant votre achat et on le suppose sans réserves. Et si les travaux ont été financés par le fonds ad-hoc; il semble qu'il doive financer l'apurement de travaux étanchéité.
Cordialement
Wolfram